



PROMOUVOIR UN SECTEUR DE LA JUSTICE RESPONSIBLE
EFFICACE ET INCLUSIF AU GABON
2024-2026

Titre du projet : Promouvoir un secteur de la justice responsable, efficace et inclusif au Gabon 2024-2026

Numéro de projet : 01002957

Partenaire de mise en œuvre : Programmes des Nations Unies pour le Développement

Date de début : Septembre 2024

Date de fin : Août 2026

Brève description

Ce projet est un partenariat entre l'Ambassade du Japon au Gabon, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et les Ministères de la Justice et de la Réforme des institutions du Gouvernement Gabonais de Transition. Son objectif est de renforcer et de capaciter des institutions indépendantes et transparentes par le biais d'une réforme globale du secteur de la justice au Gabon. En outre, ce partenariat vise à améliorer l'accès à la justice et le respect de la dignité humaine. Le projet développera et mettra en œuvre des mécanismes de justice au service des citoyens, promouvra la transparence et un système judiciaire plus efficace en utilisant une approche de la justice centrée sur les personnes et d'autres innovations développées par le PNUD. Les activités seront mise en œuvre sous trois différents composants à savoir (a) Améliorer l'accès à la justice grâce à la construction, à la réhabilitation et à l'équipement des infrastructures judiciaires ; (b) Renforcer la compétence, l'intégrité et la fiabilité du système grâce à un renforcement approfondi des capacités du personnel judiciaire et des processus de numérisation ; et (c) Contribuer à la transition nationale avec un renforcement de l'État de droit et des processus de démocratisation. En améliorant l'accès à la justice grâce au développement des infrastructures et aux mises à niveau technologiques, et en renforçant les capacités et l'intégrité du personnel judiciaire, nous jetons les bases d'un système judiciaire plus accessible et plus efficace à court terme. Ces actions sont conçues pour renforcer l'efficacité du système et la confiance du public, préparant ainsi le terrain pour un État de droit plus fort et des processus de démocratisation à long terme. En fin de compte, cela conduira à un système judiciaire reconnu, équitable et respectueux des lois, améliorant la qualité de la justice pour tous les citoyens gabonais.

- **Lien avec le Cadre De Coopération Pour Le Développement Durable Des Nations Unies (UNSDCF - 2023-2027)** à travers les impacts prioritaires 1 & 2 : "D'ici 2027, l'incidence de la pauvreté, les inégalités sociales et de genre sont significativement réduites et les écosystèmes sont préservés pour assurer le développement durable du pays."

- **Lien avec le PNDT 2024-2026** : Pilier 2 et 3 - Réforme institutionnelle et législative ; et Lutte contre la corruption

Total resources required:

\$ 2,123,787

Total resources allocated:

UNDP TRAC :

Donor:

\$ 2,123,787

Government:

N/A

In-Kind :

N/A

Indicative Output(s) with gender marker: Gen 2

1. **1 082 000** habitants du Grand Libreville - soit près de 50 % de la population gabonaise ont accès à des infrastructures et des services judiciaires améliorés.
2. **300 juges** et membres du personnel judiciaire sont formés (200 juges en formation continue et 100 juges nouvellement recrutés).
3. **25 000 bénéficiaires** des 9 provinces - ont accès à 2 campagnes de sensibilisation et à des sondages relatifs à leur perception d'un système judiciaire amélioré
4. Au moins **1 000 000** de bénéficiaires sont sensibilisés à la nouvelle constitution et aux nouveaux codes électoraux par le biais de radios communautaires, de médias sociaux et de campagnes télévisées.

Agreed by (signatures) :

Ministère de la Justice, Garde des Sceaux	PNUD
Nom : Paul Marie GONDJOUT Ministre de la Justice, Garde des Sceaux 	Nom : Luc GNONLONFOUN Représentant Résident a.i. 
Date : 28 AVR. 2025	Date : 25 AVR. 2025

I. DEFI DE DEVELOPPEMENT

Diverses études menées au cours des deux dernières décennies en République gabonaise ont révélé des tendances inquiétantes dans le secteur de la justice, notamment : de multiples obstacles à son indépendance et à son efficacité, des dysfonctionnements internes, une corruption endémique, des problèmes d'éthique et de formation, des infrastructures judiciaires et pénitentiaires vétustes, des ressources humaines insuffisantes, un système pénal dysfonctionnel et un accès réduit à la justice.

Après les événements du 30 août et le changement de gouvernement qui s'en est suivi, les Gabonais ne sont plus disposés à accepter une justice lente, inefficace, inéquitable et instrumentalisée par les élites politiques. Chaque Gabonais aspire désormais à une justice plus professionnelle, qui contribue au développement économique, à un Etat de droit qui le protège et qui soit accessible à tous. Rappelons que l'accès à la justice est une composante importante de la stabilité des nations, en limitant les abus de pouvoir et en offrant à la population une alternative pacifique à la violence pour résoudre les conflits, l'Etat se dote d'un vecteur de paix durable.

Conscient des défis et des problèmes d'inégalité dans le secteur de la justice, le gouvernement de transition s'est engagé à revenir à l'ordre constitutionnel, à restaurer la démocratie et l'Etat de droit. Il a promu les principes d'une gouvernance vertueuse en mettant l'accent sur l'intégrité, la citoyenneté responsable et la transparence. En effet, le succès de la période transitoire de deux ans dépend en grande partie de l'évolution vers un paysage juridique et institutionnel fondé sur la gouvernance démocratique, la cohésion sociale et la promotion d'une citoyenneté responsable, fermement ancrée dans un système judiciaire moderne et fonctionnel.

A cet effet, en novembre 2023, le Ministre de la Justice a lancé avec le PNUD, un colloque national pour mobiliser une expertise transversale de haut niveau, contribuer à la « Stratégie Transitoire de Réforme du Système Judiciaire » (STRSJ) en co-organisant une première Convention annuelle du Système Judiciaire à Libreville, dont l'objectif était de réunir les spécialistes et technocrates du secteur judiciaire pour des consultations et de recueillir des recommandations sur les moyens de redonner au système judiciaire gabonais sa prééminence et sa stabilité. Lors de son discours d'introduction au Symposium, le Premier Ministre Raymond Ndong Sima a rappelé l'objectif et le principe fondamental de leur vision : « consolider l'indépendance de la justice et l'Etat de droit, garantir une justice basée sur le respect de la dignité humaine, accessible, efficace et moderne ».

Cette proposition est stratégiquement alignée sur les recommandations et le calendrier issus du symposium de novembre et sur la feuille de route énoncée dans le Plan National de Développement de la Transition

- 1. Rétablir une relation de confiance entre le citoyen et l'Etat : le projet travaillera en amont pour renforcer la confiance et les liens avec les justiciables, en promouvant des systèmes de contrôle et de transparence capables de mettre l'intérêt des citoyens gabonais et de l'Etat au cœur de la prise de décision et d'éliminer la corruption et le clientélisme.*
- 2. Améliorer l'efficacité des institutions publiques : le projet soutiendra la vision du CTRI qui consiste à mettre en place des institutions fortes, justes et équitables, équipées financièrement, humainement et matériellement pour fonctionner de manière transparente. Il examinera et révisera une sélection de lois organiques et de cadres réglementaires, permettant à l'Etat de répondre à la nature changeante et évolutive du contrat social.*

3. S'aligner sur les traités et normes internationaux en matière de justice : en promouvant les droits de l'homme et les autres libertés fondamentales pour lesquelles le pays a signé des traités aux niveaux régional et international.

Carte du projet :



II. STRATEGIE

La théorie du changement repose en le fait qu'en améliorant l'accès à la justice grâce au développement des infrastructures et aux mises à niveau technologiques, et en renforçant les capacités et l'intégrité du personnel judiciaire, nous jetons les bases d'un système judiciaire plus accessible et plus efficace à court terme. Ces actions sont conçues pour renforcer l'efficacité du système et la confiance du public, préparant ainsi le terrain pour un État de droit plus fort et des processus de démocratisation à long terme. En fin de compte, cela conduira à un système judiciaire reconnu, équitable et respectueux des lois, améliorant la qualité de la justice pour tous les citoyens gabonais.

III. RESULTATS ET PARTENARIATS

Résultats attendus

Les objectifs de ce projet sont d'aider le Gabon à réformer ses institutions judiciaires et l'État de droit en remédiant aux lacunes identifiées dans le système judiciaire gabonais. Le projet vise à stimuler les initiatives déjà entreprises par la CTRI à travers trois axes fondamentaux qui permettront d'effectuer une série de réorganisations en faveur du secteur de la justice, afin de le rendre plus efficace, plus responsable et plus équitable. Plus précisément, il s'agira (1) d'améliorer l'accès à la justice par la construction et la réhabilitation des infrastructures judiciaires (2) de renforcer la compétence, l'intégrité et la fiabilité du système par un renforcement approfondi des capacités du personnel judiciaire et des processus de numérisation et (3) de contribuer à la transition nationale par un renforcement de l'État de droit et des processus de démocratisation.

Produit 1 : Améliorer l'accès à la justice grâce à la construction, à la réhabilitation et à l'équipement des infrastructures judiciaires. – contribuer à l'efficacité du système judiciaire Gabonais

- *Le projet portera sur la construction et la réhabilitation des infrastructures judiciaires. Cela impliquera l'exécution d'études techniques et la construction du bâtiment inter-cour à Mouila ou Libreville, englobant la réhabilitation de 3 infrastructures judiciaires, notamment l'Ecole Nationale de la Magistrature, l'Ecole Nationale des Greffiers et une cour de justice périphérique dans le pays. En outre, cette composante s'efforcera de formuler des plans types pour les cours et tribunaux situés à l'intérieur du pays, dans le but d'élever l'infrastructure judiciaire locale à un niveau d'excellence, servant de référence pour les plaideurs et améliorant l'efficacité du service public.*
- *Améliorer la gestion et les procédures au sein des cours et infrastructures de justices. Cette activité comprendra l'équipement des structures nouvellement construites et réhabilitées, en garantissant la mise en œuvre de protocoles de sécurité pour l'équipement acheté. Le champ d'application sera également étendu aux ordinateurs, aux véhicules, au mobilier et à d'autres appareils technologiques conçus pour améliorer l'efficacité du travail, en favorisant l'établissement d'un service public productif capable de fonctionner rapidement et efficacement.*

Produit 2 : Renforcement de la compétence, de l'intégrité et de la fiabilité du système grâce à une formation approfondie du personnel judiciaire et à des processus de digitalisation. – contribuer à la responsabilisation du système judiciaire gabonais.

- *Le projet se concentrera sur le renforcement des capacités des officiers de l'État en charge de l'autorité judiciaire. S'appuyant sur la programmation étendue du PNUD en matière de programmes ROL dans le monde entier, le projet se concentrera sur la formation judiciaire, l'éthique ainsi que sur la fourniture de conseils politiques concernant la réforme de l'École nationale de la magistrature. Le projet comprendra et encouragera un programme de formation avancée pour la formation continue de 300 juges et personnels judiciaires, ainsi que des cours de formation à la gestion pour les 100 juges nouvellement recrutés par la cohorte 2023 de l'école de la magistrature.*
- *Un aspect clé de ce projet sera la numérisation. Ce projet évaluera l'analyse coût-bénéfice de la modernisation du système judiciaire conformément aux meilleures pratiques et approches en matière de gouvernance électronique. Cela comprendra la numérisation de toutes les procédures civiles, pénales et commerciales par le biais d'une plateforme logicielle e-Justice, servant de pilote pour la numérisation des casiers judiciaires dans une juridiction ciblée par le projet - Mouila ou Libreville. Sur la base du financement de ce projet pilote, le ministère étendra cette plateforme à d'autres juridictions.*
- *Un autre résultat sur la digitalisation se concentrera sur la Cour constitutionnelle. Conformément aux réformes constitutionnelles en cours et à l'impératif de transparence accrue, un aspect essentiel du projet consistera à faciliter le processus de numérisation de la Cour constitutionnelle. Reconnaisant l'importance primordiale de cette institution dans le maintien de l'État de droit et la sauvegarde des principes constitutionnels, notre initiative vise à améliorer son efficacité et son accessibilité grâce à l'intégration des technologies numériques.*

Produit 3: Contribuer à la transition nationale avec un renforcement de l'État de droit et des processus de démocratisation. - Promouvoir l'inclusion par le biais du processus de transition démocratique.

- Pour assurer la réalisation des objectifs 1 et 2, le projet se concentrera spécifiquement sur le renforcement du lien entre les justiciables et le système judiciaire. Cette initiative comprendra le déploiement de deux (02) sondages d'opinion associés à deux (02) campagnes de sensibilisation sur le terrain, avec un accent particulier sur la garantie de l'accès à la justice pour les groupes démographiques les plus vulnérables, y compris les femmes et les jeunes, en particulier ceux qui résident dans les zones rurales.
- Enfin, pour assurer la cohérence entre ce projet et les initiatives gouvernementales plus larges visant à la démocratisation et à la transition vers des institutions solides, le projet établira un lien avec les efforts globaux du gouvernement de transition, le dialogue national qui sera organisé en avril 2024, et son ministère de la réforme institutionnelle. Cet effort de collaboration peut se concentrer sur la réforme constitutionnelle, la facilitation du processus de démocratisation et l'encouragement de la participation politique des citoyens gabonais par le biais d'un nouveau code électoral. Ces activités impliqueront l'acquisition d'équipements pour des initiatives de formation et de sensibilisation ciblant les leaders communautaires et les personnes vulnérables, et créer des communautés dans diverses langues locales, mener des ateliers d'introduction et de diffusion, et expliquer la nouvelle constitution et le code électoral (4 ateliers par province, soit un total de 36).

En améliorant l'accès à la justice grâce au développement des infrastructures et aux mises à niveau technologiques, et en renforçant les capacités et l'intégrité du personnel judiciaire, nous jetons les bases d'un système judiciaire plus accessible et plus efficace à court terme. Ces actions sont conçues pour renforcer l'efficacité du système et la confiance du public, préparant ainsi le terrain pour un État de droit plus fort et des processus de démocratisation à long terme. En fin de compte, cela conduira à un système judiciaire reconnu, équitable et respectueux des lois, améliorant la qualité de la justice pour tous les citoyens gabonais.

Ressources nécessaires pour atteindre les résultats escomptés

- Pour la mise en œuvre des activités de ce projet, la totalité du budget est financé par le gouvernement japonais à hauteur de 2.123 Millions USD. De plus la ressource humaine nécessaire pour obtenir les résultats escomptés se présente tel que suivant :

Project management/Human Resource Plan											
No.	Post Title/Function	Incumbent (Name)	Status (Vacant/Filled)	Country/Duty Station	Type of Contract LoA/NTA	Category (National/ International)	Grade	Service Month	% Dedication to the project	Estimated Annual Budget	Duration (in years)
1	Conseiller Technique Principal	N/A	Vacant	Libreville	NPSA	National	11	12	50%	17 500 000	2
2	Ingénieur Civil	Garel Letocka Bello	Filled	Libreville	NPSA	National	10	12	100%	29 000 000	2
3	Assistant Administratif et Financier	Karen Okomo	Filled	Libreville	NPSA	National	5	12	50%	5 500 000	2
4	Chauffeur	Bill Ansteme	Filled	Libreville	NPSA	National	2	12	50%	5 500 000	2

Risques et hypothèses

La transition du Gabon vers une gouvernance démocratique est accompagnée par plusieurs risques qui pourraient avoir un impact sur la réussite et l'efficacité de ce projet. La compréhension de ces risques, des stratégies d'atténuation et des commentaires est cruciale pour la résilience et l'adaptabilité du projet. La liste suivante non exhaustive présente les risques en fonction de leur nature, de leur niveau d'impact et identifie des méthodes d'atténuation qui permettrait de les réduire

Project risk log, annual update											
#	Event	Cause	Impacts	Risk Category	Impact Risk Rating	Likelihood Rating	Risk Level	Risk Treatment / Management Measures	Risk Owner	Risk valid from/to	Status
	Enter a brief description of the potential future event. The occurrence or change of a particular set of circumstances. An event can be one or more occurrences, can have several causes, and can consist of something not happening.		Enter brief description of the potential impact of the event. The totality of all effects of an event affecting objectives.	Social and Environmental / Financial / Operational / Organizational / Political / Regulatory / Safety and Security Subcategories for each risk type should be considered to understand each risk type (see Deliverable Description for more information)	Describe the potential effect on the project if the future event were to occur. Enter likelihood based on 1-5 scale (1 = Not likely, 5 = Expected) Enter impact based on 1-5 scale (1 = Negligible, 5 = Extreme) Based on Likelihood and Impact, use the Risk Matrix to identify the Risk Level (High, Substantial, Moderate or Low)			What actions have been taken/will be taken to manage the risk. Who is responsible for treatment and status of treatment. Each risk can have multiple treatment measures. (In Atlas, use the "Treatment(s)" box. This field can be modified at any time. Create separate boxes as necessary using "+" for instance to add additional treatment measures.	The person or entity with the responsibility to manage the risk.	Enter dates for when the risk is valid. Update as needed.	Current Risk situation
1	Equipe Projet Justice pas encore fonctionnelle	Retards enregistrés dans le Processus de Procurement	Retard dans la mise en œuvre des réformes et des actions prévues dans le cadre du projet. Manque de coordination et de suivi des activités, compromettant leur efficacité.	Organisational	3	2	Moderé	Accélérer le Processus de recrutement pour que le projet puisse démarrer dans les meilleurs délais.	PM / Procurement	25 Sept 2024 30 Avril 2025	En cours
2	Communication défilante entre le Ministère de la Justice, les Différentes instances Judiciaires et le PNUD.	Manque de Coordination et conflit de positionnement stratégique au sein du Ministère de la Justice	Mauvaise coordination des actions entre le cabinet du Ministère de la Justice et le PNUD entraînant des initiatives incohérentes. Sentiment de méfiance et/ou de désengagement des parties prenantes.	Strategic	3	3	Moderé	Le comité de pilotage priorise les activités qui ont été approuvées dans le PRODOC en accord avec les Bailleurs de fonds.	PM/MJ	25 Sept 2024 30 Avril 2025	En cours
3	Grève répétitive des Magistrats et/ou du Personnel judiciaire entraînant une limitation de leur nombre lors séances de formation et de renforcement de capacité	Requalification et amobilisation des conditions de travail	Diminution du nombre du magistrat, prenant part aux activités de renforcement de capacité sur et de sensibilisation sur l'éthique, la lutte contre la corruption et l'inclusion	Political	3	2	Moderé	Dialogue continué	G/ITAJ	25 Sept 2024 30 Avril 2025	En cours
4	Retard de longue durée dans le lancement, la réalisation et la livraison des études techniques	Processus procurement assez long du fait des exigences internes du système, mais aussi de l'insuffisance locale de compétences techniques disponibles localement alliant Cout, Préférence et Expertise technique.	Délai prolongé entraînant des retards dans la réalisation des activités, y compris pour le recrutement d'une entreprise de construction	Organisational	3	3	Moderé	Planification rigoureuse et suivi rapproché des études	PM / Procurement	20 Sept 2024 30 Avril 2025	Non démarré
5	Infructuosité du processus de recrutement d'une entreprise de construction répondant aux exigences des cahiers de charges.	Absence d'offre ou inadéquation entre la demande formulée par le BP et l'offre des soumissionnaires.	Les exigences formulées dans l'appel d'offre pourraient être assez contraignantes, voir inélégibles pour plusieurs entreprises. Entre impossibilité de l'entreprise à préfinancer les travaux de construction, non conformité légal, et autres critères exigeant, tout ceci aurait pour conséquence de ralentir les délais de recrutement et de lancement des travaux de construction.	Organisational	3	3	Moderé	Rédaction de termes de référence clairs, suivi rapproché et relance sur le lancement de l'appel d'offre, contact continu avec l'unité procurement.	Procurement	27 Sept 2024 30 Avril 2025	Non démarré
6	Ralentissement des travaux de construction	Absence de visites régulières du site, insuffisance d'inspections techniques; conditions météorologiques défavorables retardant ou altérant la construction.	Non-conformité des travaux de construction et prolongement des délais de livraison du bâtiment.	Operational/Safety and Security	3	3	Moderé	Audits réguliers et application stricte des normes en vigueur. Mise en place d'un suivi rigoureux des travaux avec des inspections hebdomadaires obligatoires.	Ingenieur	27 Sept 2024 30 Avril 2025	Non démarré
7	Perte ou détérioration des équipements et fournitures de la cour de justice à construire	Absence de procédures de sécurité Absence de sensibilisation et de formation du personnel sur les gestes et bonnes pratiques de gestion du matériel	Absence du matériel de sécurité Manque de formation du personnel	Safety and Security	3	2	Moderé	Installation de dispositifs de sécurité (caméras, alarmes) Formation du personnel sur la gestion et la sécurisation du matériel	MJ / PJ	28 Sept 2024 30 Avril 2025	Non démarré
8	Faible taux de participation aux activités de renforcement de capacité en particulier pour les jeunes et les femmes magistrats	Manque de motivation des bénéficiaires; Indisponibilité des magistrats et greffiers; Incapacité à pouvoir se connecter en ligne.	Valeur cible du nombre de magistrats formés non atteinte et effet limité des résultats escomptés sur le renforcement des capacités des officiers de justice.	Organizational	3	2	Moderé	Sensibilisation et implication des bénéficiaires dès la planification Séances de formation adaptées aux disponibilités du personnel Renforcement de la communication et relations à la participation	PM/MJ	29 Sept 2024 30 Avril 2025	Non démarré
9	Résistance au changement apporté par des NTIC dans la gestion des actes et décisions de justice	Attitudes conservatrices et réticence des magistrats et avocats à l'adoption du numérique et l'utilisation des nouveaux outils digitaux	Absence d'impact durable des effets obtenus des formations	Social and Environmental	3	3	Moderé	Organisation des ateliers de sensibilisation et démonstrations sur les bénéfices de la digitalisation	MJ	30 Sept 2024 30 Avril 2025	Non démarré
10	Difficulté du cabinet à élaborer un cahier des charges exhaustif pour la mise en place d'une étude pour le développement d'un service e-justice pour la digitalisation de la chaîne pénale	Absence d'information complète permettant l'élaboration de bons termes de références. Accessibilité limitée à certaines données du fait de lourds systèmes; Attitudes répressives de certains agents à l'égard du changement; Manque de confiance des partenaires envers le processus.	Entre réticence des magistrats, corollaire d'interdit empêchant la continuité de certaines pratiques et bien d'autres, le cabinet retenu pour l'élaboration des termes de références pourrait se heurter à la difficulté d'accès à des informations complètes.	Political / Corruption	3	3	Moderé	Sensibilisation auprès des magistrats et identifiés du pouvoir judiciaire sur le bien-fondé de la digitalisation de la chaîne pénale. Accompagnement du Ministère de la Justice (MJ) dans le processus.	MJ / PJ	31 Sept 2024 30 Avril 2025	Non démarré
11	Risques cyber sécurité (piratage, perte de données)	Failles de sécurité. Absence de protocole établi pour la collecte, le stockage et le transfert des données relatives aux décisions de justice.	Perte de données, perte de confiance des partenaires envers le nouveau système digitalisé	Regulatory / Safety and Security	3	3	Moderé	Sécurisation des accès et des systèmes par l'établissement de protocole clairs pour la collecte, le stockage et le partage des données judiciaires. Mise en place d'une équipe dédiée à la sécurisation des données judiciaires digitalisées. Formation continue du personnel sur la cybersécurité	MJ/PJ	30 Avril 2024 30 Avril 2025	Non démarré

Implication des parties prenantes

- **Gouvernement Japonais:** En tant que partenaire privilégié du gouvernement gabonais et du PNUD, le Japon est particulièrement bien placé pour apporter un soutien technique et financier à la mise en œuvre réussie de ce projet. Un atout remarquable sera de profiter de l'expertise japonaise en matière de transparence et d'efficacité du système judiciaire pour promouvoir ce succès au niveau du Gabon. A ce titre, l'implication du Japon dans la réforme de la justice peut être considérée comme un modèle pour les pays MIC et ceux de la région du Bassin du Congo.
- **Gouvernement Gabonais:** Le ministère de la Justice et le ministère de la Réforme des Institutions vont jouer un rôle clé dans l'obtention des résultats du projet. Grâce à son ancrage institutionnel au sein du ministère de la justice, le projet veillera à ce que toutes les juridictions et toutes les parties prenantes concernées soient touchées. Le ministère de la réforme institutionnelle sera chargé d'aligner les objectifs du projet sur la vision du CTRI.
- **Système des Nations Unies au Gabon:** Grâce à son réseau d'agences bien établies au Gabon, le projet s'appuiera sur la pluralité et l'expérience du système des Nations Unies au Gabon pour toucher un plus grand nombre de bénéficiaires. En tant que partenaire de mise en œuvre, le PNUD utilisera son réseau et son expertise en matière de gouvernance pour accélérer la réalisation des objectifs du projet.
- **Organisations de la société civile (OSC):** Le PNUD s'appuiera sur les mécanismes existants tels que le Mécanisme national pour le dialogue et les échanges, un groupe de fonctionnaires judiciaires et de membres de la société civile qui ont défendu les principes démocratiques, les droits de l'homme et l'engagement civique. Leurs liens avec la base leur permettront de mobiliser efficacement les communautés, notamment en encourageant la participation des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables.
- **Établissements d'enseignement et communauté universitaire :** Ce secteur joue un rôle important dans le développement de citoyens informés et engagés. Grâce à des programmes éducatifs et à la recherche, ils peuvent contribuer à développer la pensée critique, les valeurs démocratiques et la responsabilité civique parmi les étudiants et la communauté au sens large.
- **Chefs Religieux et Communautaire :** Ces dirigeants exercent également une influence et une autorité morale considérables et jouent un rôle clé dans la promotion de la paix, de l'unité et d'une gouvernance éthique. Leur implication est cruciale pour obtenir un large soutien et favoriser une culture de la tolérance et de la réconciliation.

Solutions numérique⁴

Le projet mettra en avant le processus de digitalisation de la chaîne judiciaire pénale avec la création d'une plateforme e-justice qui à la longue permettra de réduire les temps de traitement des dossiers de justice, de d'interconnecter entre elles les différentes instances judiciaire. Le projet prévoit également la mise en place d'un data center dédié à la numérisation des décisions de justice.

Connaissance

A long terme, les impacts sont de permettre au système judiciaire d'améliorer l'accès à la justice grâce à la construction, à la réhabilitation et à l'équipement des infrastructures judiciaires. – contribuer à l'efficacité du système judiciaire Gabonais, de soutenir le gouvernement dans ses efforts de renforcement de la compétence, de l'intégrité et de la fiabilité du système grâce à une formation approfondie du personnel judiciaire et à des processus de digitalisation. - contribuer à la responsabilisation du système judiciaire gabonais et enfin de contribuer à la transition nationale avec un renforcement de l'État de droit et des processus de démocratisation. - Promouvoir l'inclusion par le biais du processus de transition démocratique.

Durabilité et amplification

Avec comment institution d'encrage le Ministère de la Justice, Garde des Sceaux, le projet s'appuie sur les besoins spécifiques exprimés par le gouvernement de transition tel que formulé dans la charte de transition. Et dans cet optique, une collaboration étroite avec le ministère de la justice sera mise en œuvre et entretenu tout au long de la durée à travers des réunions de cadrage organisé conjointement de façon périodique. Tout ceci afin de s'assurer que le projet continu de rester en phase avec les priorités actuelles

IV. GESTION DE PROJET

Coût efficacité et productivité

Afin d'optimiser les couts de mise en œuvre du projet, une structure de cout a été développée afin d'optimiser les dépenses, et garantir une utilisation efficiente des ressource disponibles. Un premier plan de budgétisation signé avec le gouvernement du Japon prévoyait notamment :

Projet : Promouvoir un secteur de la justice responsable, efficace et inclusif au Gabon 2024-2026		
Produit 1 : Amélioration de l'accès à la justice		
Construction et Réhabilitation d'infrastructure judiciaire	\$820 000	
Études techniques pour la construction d'un bâtiment inter-tribunaux à Libreville Construction/Réhabilitation de l'École nationale de la magistrature et de l'École nationale des greffiers Formulation de plans types pour les cours et tribunaux de l'arrière-pays		Hard
Améliorer la gestion et les processus des tribunaux et de l'infrastructure judiciaire	\$200 000	
Équipement des structures nouvellement construites/réhabilitées Mise en œuvre de protocoles de sécurité pour les équipements achetés Acquisition d'ordinateurs, de véhicules, de mobilier et d'équipements technologiques		Hard
Sous-total Produit 1	\$1 020 000	
Produit 2 : Renforcement de la compétence, de l'intégrité et de la fiabilité du système		
Renforcement des capacités du personnel judiciaire	\$150 000	
Formation et déontologie judiciaires Conseils politiques pour la réforme de l'École nationale de la magistrature Programme de formation continue des juges et du personnel des tribunaux Formation à la gestion pour les juges		Soft
Processus de numérisation des circonscriptions judiciaires (y compris la numérisation de la Cour constitutionnelle).	\$350 000	
Analyse coûts-avantages pour la modernisation Développement et mise en œuvre d'une plateforme digitale e-justice Numérisation des casiers judiciaires Analyse coûts-bénéfices pour la modernisation Développement et mise en œuvre de la plateforme recommandée		Hard
Sous-Total Produit 2	\$500 000	
Produit 3 : Contribution au processus de transition nationale et de démocratisation		
Renforcer le lien entre les plaignants et le système judiciaire	\$100 000	
Initiatives de dialogue avec les OSC pour un cadre judiciaire transparent Sondages d'opinion et campagnes de sensibilisation Campagnes de sensibilisation pour promouvoir l'accès à la justice des populations vulnérables		Soft
Démocratisation et transition vers des institutions solides	\$150 000	
Acquisition d'équipements pour les initiatives de formation et de sensibilisation Mise en place de plateformes numériques interactives - diffusion d'informations clés Soutien à la préparation des électeurs aux élections - compréhension du nouveau code électoral, de la constitution, etc.		Soft
Sous-Total Produit 3	\$250 000	
Total Budget - Produits 1 + 2 + 3	\$1 770 000	
Coûts de Gestion de Projet	\$177 000	
Total Budget - Produits 1 + 2 + 3 + PMC	\$1,947,000	
Coûts indirects (8%)	\$155,760.00	8%
Sous-total	\$2,102,760.	
Prélèvement de coordination (1%)	\$21,027.00	
Total	\$2,123,787.	

Gestion du projet

L'unité de gestion du projet (UGP) sera hébergée au sein du Bureau Pays du PNUD, qui assurera le rôle de partenaire d'exécution principal. Cette unité bénéficiera de l'appui logistique, technique et administratif du PNUD, en ligne avec les modalités de mise en œuvre directe (DIM – Direct Implementation Modality).

L'UGP disposera d'un bureau physique situé dans les locaux du PNUD, garantissant ainsi une coordination fluide avec les différentes unités du bureau pays, notamment l'unité programme, les finances et le suivi-évaluation.

*La gouvernance du projet s'articulera autour de deux instances principales : un **Comité de pilotage** stratégique, composé du PNUD, du ministère de la Justice, du gouvernement du Japon ; ainsi qu'un **Comité technique** opérationnel, incluant notamment les experts thématiques et les responsables de l'exécution terrain. Le Ministère sera pleinement intégré à ces deux comités, afin d'assurer une appropriation institutionnelle forte et une orientation stratégique en cohérence avec les politiques publiques nationales.*

Des missions de suivi externe pourront également être planifiées à mi-parcours et en fin de projet, avec la participation de toutes les parties prenantes.

V. CADRE DE RÉSULTATS

RÉSULTATS ESCOMPÉS	INDICATEURS DE RÉSULTATS	SOUR CE DES DONN ÉES	BASE		2024	CIBLES (par fréquence de collecte des données)			MÉTHODES DE COLLECTE DE DONNÉES ET RISQUES
			Valeur	Année		2025	2026	FINAL	
Produit 1 : Améliorer l'accès à la justice grâce à la construction, à la réhabilitation et à l'équipement des infrastructures judiciaires. – contribuer à l'efficacité du système judiciaire Gabonais.	Indicator 1.1 Nombre d'infrastructures judiciaires réhabilitées et équipées		0	2024	N/A	1	0	1	Revue documentaire : Rapports d'activité, documents de suivi de projet, dossiers d'achèvement des travaux. Visites de terrain : Inspections physiques des infrastructures, observations directes. Photographies et cartographie : Utilisation de photos avant/après pour documenter l'évolution des travaux. Interviews avec les responsables : Discussions avec les gestionnaires des infrastructures et les bénéficiaires (juges, administrateurs, etc).
	Indicator 1.2 Nombre de plans- type mis à la disposition des juridictions		0	2024	N/A	1	2	3	
Produit 2 : Renforcement de la compétence, de l'intégrité et de la fiabilité du système grâce à une formation approfondie du personnel judiciaire et à des processus de digitalisation. - contribuer à la responsabilisation du système judiciaire gabonais.	Indicator 2.1 Nombre de juridiction ayant inclus des outils digitaux dans leurs procédures.		0	2024	N/A	1	1	2	Revue des documents internes : Inventaire des outils digitaux introduits dans les juridictions. Enquête auprès des magistrats et greffiers : Questionnaires et interviews pour mesurer l'utilisation effective des outils digitaux. Analyse des bases de données : Vérification de l'usage des systèmes numériques
	Indicator 2.2 Nombre de modules de formation développés pour la formation continue des juges dans les trois ordres juridiques		0	2024	N/A	5	5	10	Analyse des programmes de formation : Examen des manuels, contenus et supports de formation développés. Liste des participants : Collecte des registres de présence et des rapports des sessions de formation. Enquêtes post-formation : Évaluation auprès des juges formés sur la qualité et l'impact de la formation.
	Indicator 2.3 Nombre d'agent du système judiciaire ayant eu accès à des activités de renforcement de capacité		0	2024	N/A	200	200	400	
	Indicator.3.1 Nombre d'observateurs des élections et référendum déployés		0	2024	250	500	N/A	750	Rapports des missions d'observation : Comptabilisation des observateurs déployés et des rapports rédigés.

Produit 3 : Contribuer à la transition nationale avec un renforcement de l'État de droit et des processus de démocratisation. - Promouvoir l'inclusion par le biais du processus de transition démocratique.	Indicator 3.2 Nombre de personnes touchées par les campagnes de sensibilisation de terrain axé sur le fonctionnement légal du Système judiciaire réalisées.	0	2024	N/A	TBD	TBD	TBD	Enregistrements des campagnes : Liste des événements organisés, plans d'action, supports utilisés. Témoignages des participants : Interviews et retours d'expérience des acteurs de terrain.
	Indicator 3.3 Nombre de solution digitale développées pour le renforcement de l'état de droit	0	2024	3	3	0	6	Enquêtes et retours d'expérience : Interviews ou focus groups avec les observateurs citoyens pour évaluer la facilité d'utilisation et la pertinence du questionnaire ; Feedback des parties prenantes (ONG, institutions électtorales, partenaires techniques). Validation institutionnelle et usage par les parties prenantes : E-mails ou courriers officiels ; Rapports de formation des observateurs citoyens sur l'utilisation de l'outil digital.
	Indicator 3.4 Nombre de personnes touché par les sondages d'opinion permettant d'évaluer la perception et la confiance du public dans le système judiciaire	0	2024	N/A	TBD	TBD	TBD	Enquêtes d'opinion : Sondages en ligne ou sur le terrain auprès de la population. Groupes de discussion : Focus groups avec des citoyens, avocats, et magistrats. Analyse des médias et réseaux sociaux : Études des commentaires et tendances d'opinion sur la justice.



VI. SUIVI ET EVALUATION

Conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUD, le projet fera l'objet d'un suivi selon les plans de suivi et d'évaluation ci-dessous :

Plan de surveillance

Suivi de l'activité	Objectif	Fréquence	Action attendue	Partenaires (si conjoint)	Coût
Suivre l'évolution des résultats	Recueillir et analyser les données sur les progrès par rapport aux indicateurs de résultats du RRF afin de déterminer les progrès du projet vers l'obtention des produits convenus.	Trimestrielle	Les progrès plus lents que prévu seront pris en compte par la direction du projet.	N/A	TBD
Suivre et gérer les risques	Identifier les risques spécifiques susceptibles de menacer la réalisation des résultats escomptés. Identifier et suivre les actions de gestion des risques à l'aide d'un registre des risques. Cela inclut les mesures et les plans de suivi qui peuvent avoir été requis conformément aux normes sociales et environnementales du PNUD. Les audits seront menés conformément à la politique d'audit du PNUD afin de gérer les risques financiers.	Trimestrielle	Les risques sont identifiés par la direction du projet et des mesures sont prises pour les gérer. Le registre des risques est activement tenu à jour afin d'assurer le suivi des risques identifiés et des mesures prises.	N/A	TBD
Apprendre	Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront régulièrement recueillis, et d'autres projets et partenaires seront activement sollicités et intégrés au projet.	Au moins annuelle	L'équipe du projet dégage les leçons appropriées et en tient compte pour éclairer les décisions de gestion.	N/A	TBD
Assurance qualité annuelle du projet	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD afin d'identifier les forces et les faiblesses du projet et d'informer la prise de décision de la direction afin d'améliorer le projet.	Annuellement	L'équipe du projet dégage les leçons appropriées et en tient compte pour éclairer les décisions de gestion.	N/A	TBD
Réviser et corriger les cours	Examen interne des données et des preuves issues de toutes les actions de suivi afin d'éclairer la prise de décision.	Au moins annuelle	Les données sur les performances, les risques, les leçons et la qualité font l'objet d'un examen du comité de pilotage et sont utilisées pour prendre des mesures correctives.	N/A	TBD
Rapport de projet	Il sera présenté au comité de pilotage du projet et aux parties prenantes clés un rapport d'avancement qui comprendra les données sur les résultats obtenus au	Annuellement et à la fin du projet (rapport		N/A	TBD

Suivi de l'activité	Objectif	Fréquence	Action attendue	Partenaires (si conjoint)	Coût
	regard des cibles annuelles prédéfinies au niveau des produits, le résumé d'évaluation annuel de la qualité du projet, un registre des risques actualisé avec indication des mesures d'atténuation et tous les rapports d'évaluation et de revue établis au cours de la période considérée.	final)		N/A	TBD

Plan d'évaluation

Titre du projet : Promotion d'un secteur de la justice responsable, efficace et inclusif au Gabon 2024-2026									
Projet ID : 01002957									
PLAN MONITORING EVALUATION 2025									
Activités	Responsables	Outils/soutiens	Fréquence	Calendrier				Délai de réalisation	Budget estimatif
				Q1	Q2	Q3	Q4		
PLANIFICATION									
Construction/ Rehabilitation et Gestion du système Judiciaire	CTP/ Ingeieurs/ PM	PTIA template	Ad hoc					TED	820 000 \$
Aider l'équipement pour Digitalisation des Instances Judiciaires	AAF/ PM	Quantum	Ad hoc					TED	1000 \$
Renforcement des liens entre Instances et système Judiciaire	AAF/ PM	Quantum	Ad hoc					25-aout-25	800 \$
Démocratisation et Transition vers les institutions Robustes	PM	Quantum Project Management	Ad hoc						137 470 \$
MONITORING & OVERSIGHT									
Suivi/ vérification de l'avancement et/ou de la livraison des résultats	MAE/ PM	Quantum Project Management	Trimestrielle					Tous les 3 mois	N/A
Actualisation du Risk Log du projet - identifier les risques spécifiques susceptibles de menacer l'atteinte des résultats prévus et suivre les mesures de mitigation	PM/ MAE/ AAF	Lettre d'invitation/ PPT/ PV CORIL	Trimestrielle					Automatisé 1 fois par trimestre	N/A
Organiser un Comité de Pilotage (COPIL) pour valider la planification annuelle 2025	AAF/ PM	Quantum PMU	Ad hoc					Automatisé 2 fois l'année	N/A
Revisions/ Hudgements pour la mise en œuvre des Activités Planifiées	PM/ AAF	Stroom/ Plan d'Action/ Delivery (PAD)	Ad hoc					Tous les 15 jours	N/A
Démarrage/ vérification de l'avancement des Travaux de Construction et Rehabilitation	PM/ Ingeieur	PV réunions/ BUR	Ad hoc					Automatisé 2 fois par mois	N/A
Visite d'immersion pour la mise en place d'un data center/ Data Center de PMe	Equipe Programme/ PM/ AAF	TDR/ LTA	Ad hoc					25-aout-25	N/A
Mise en place d'un data center pour l'analytique et la numérisation des décisions et actes judiciaires	AAF/ PM	MAE/ PM	En continu					En continu	N/A
Finale pour le développement d'un service e-judice pour la digitalisation de la chaîne postale	PM/ MAE	Quantum +	Annuelle					31-sept-25	N/A
Realiser l'exercice de PCA (design) et du SISP	ARR-P/ PMSU/ MAE	Rapport visites programmatiques/ PV	Semestrielle					Automatisé 1 fois par semestre	N/A
Realiser des visites programmatiques pour assurer de l'atteinte des résultats du projet									
REPORTING									
Rapport Annuel 2025 du projet	PM/ MAE/ AAF	Caucus de rapport Annuel du donoeur	Annuelle					14-évt-25	N/A
Rapport Semestriel 2025 du projet	PM/ MAE/ AAF	Caucus de rapport Semestriel du donoeur	Semestrielle					31-sept-25	N/A
Submission des rapports financiers au donoeur et PE	AAF/ PM	PAGE/ rapport financier	Trimestrielle					En continu/ tous les trimestres	N/A
Vérifier les rapports de dépenses/ activités financières et faire signer les CDR	AAF/ PMSU/ PM	Quantum/ Budget	Trimestrielle					Tous les 15 jours suivant la fin du trimestre	N/A
PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITES									
Campagnes de sensibilisation sur les Procédures Judiciaires (dite anti-corruption, tenue en milieu carcéral)	PMSU/ PM/ AAF	Présentation/ outils pédagogiques	3 Campagnes					30-évt-25	35 000 \$
Aider la formation du personnel judiciaire	PMSU/ PM/ MAE	Présentation/ outils pédagogiques	5/10 Formations					31-évt-25	25 000 \$
Faire un suivi avec le Cabinet externe pour la numérisation et l'analytique électronique	PM/ PMSU	Présentation/ livrables	Ad hoc					31-mars-25	N/A
Accompagner les PE dans la préparation des nouvelles Mers/évaluation	PM/ PMSU	PV réunions/ Questionnaire MAE	Annuelle					30-juin-25	N/A

VII. PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL

Tous les coûts programmatiques et opérationnels prévus pour soutenir le projet, y compris l'efficacité du développement et les dispositions de soutien à la mise en œuvre, doivent être identifiés, estimés et entièrement chiffrés dans le budget du projet sous le(s) résultat(s) correspondant(s). Cela comprend les activités qui soutiennent directement le projet, telles que la communication, les ressources humaines, les achats, les finances, l'audit, le conseil politique, l'assurance qualité, les rapports, la gestion, etc. Tous les services directement liés au projet doivent être présentés de manière transparente dans le document de projet.

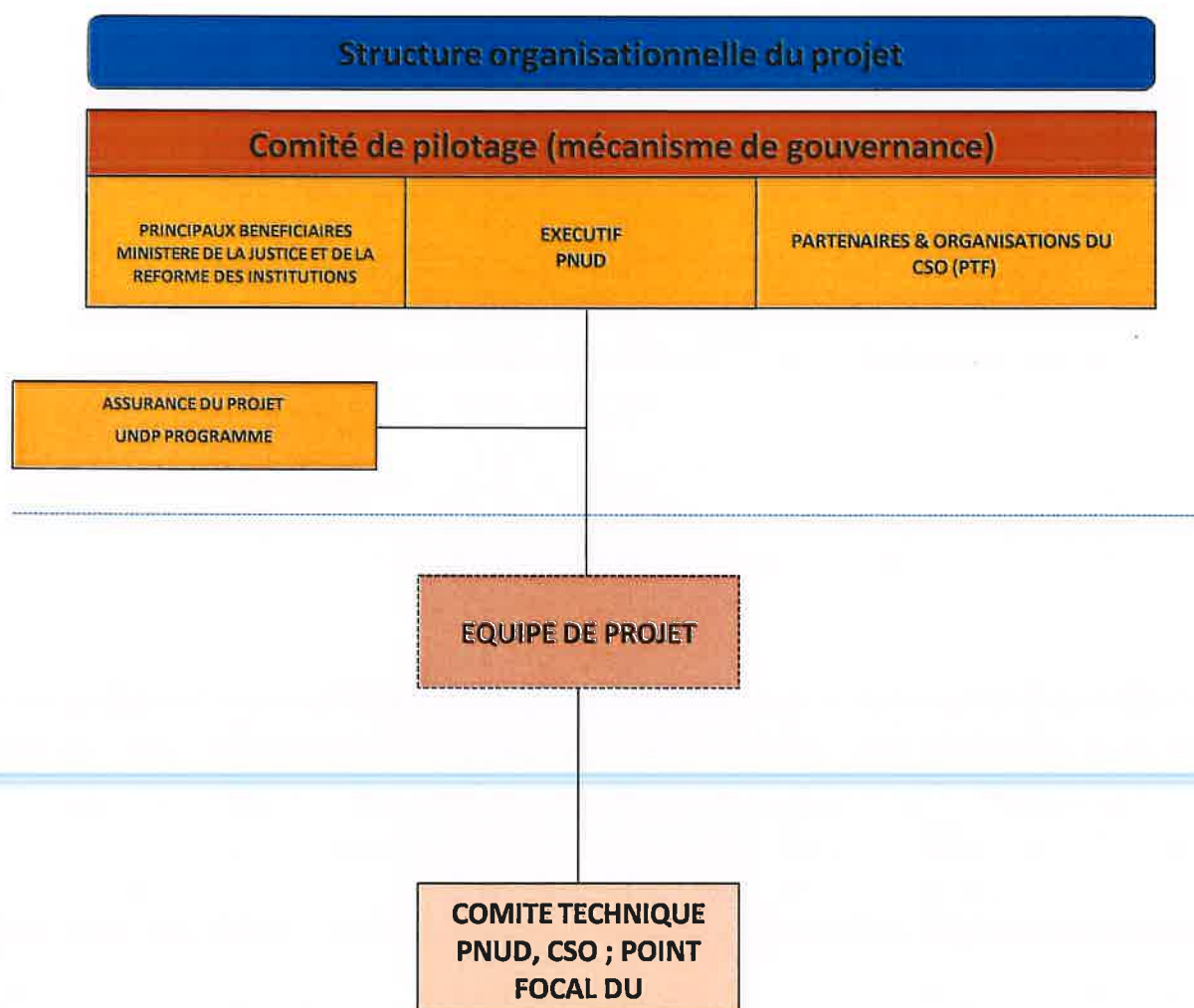
Titre du projet : Promouvoir d'un secteur de la justice responsable, efficace et inclusif au Gabon 2024-2028													
Project ID number : 01002937													
Calendrier du plan de travail : 2025													
Durée de mise en œuvre du projet : 1er septembre 2024 au 31 août 2026 (2 ans)													
Bref description du projet													
Cet appel de projet est un partenariat entre le Ministère de la Justice du Gabon, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et les Ministères de la Justice et de la Réforme des Institutions du Gouvernement Gabonais de Transition. Son objectif est de renforcer et de capaciter des institutions indépendantes et transparentes par le biais d'une réforme globale du secteur de la justice au Gabon. En outre, ce projet vise à promouvoir l'accès à la justice pour tous, à améliorer l'efficacité et la transparence des processus judiciaires, à promouvoir la participation citoyenne et à renforcer la confiance dans le système judiciaire gabonais.													
Contribution au Cadre de Coopération (UNSDCF)													
EFFET 1 : Le cadre légal et institutionnel est renforcé et les institutions sont plus redevables, transparentes et efficaces, assurant une gouvernance inclusive et un développement durable et équitable en ligne avec les engagements nationaux et internationaux pour le Gabon (pour les 17 ODD).													
Lien avec un/plusieurs produits du Programme-Pays													
Des systèmes judiciaires et institutionnels permettant de lutter contre la corruption et de promouvoir la transparence sont mis en place pour apporter des solutions et accroître la confiance des citoyens et le développement durable.													
Résultat du projet													
Renforcer le système judiciaire, renforcer le respect du droit et garantir des procès équitables et efficaces, l'intégrité et la fiabilité du système grâce à des capacités appropriées et à l'innovation.													
Objectifs du projet													
Les objectifs de cette proposition sont d'aider le Gabon à réformer ses institutions judiciaires et l'Etat de droit en rendant aux citoyens identifiés dans le système judiciaire national l'accès à la justice par la construction et la réhabilitation des infrastructures judiciaires (1) de renforcer la confiance et la fiabilité du système par un renforcement approprié des capacités de personnel judiciaire et des processus de nomination et (2) le transfert à la transition nationale par un renforcement des capacités de nomination et (3) le transfert à la transition nationale par un renforcement des capacités de nomination.													
Indicateurs 1.3.1 et 1.2.1													
Produit 1: Infrastructure	Produit 1 : Améliorer l'accès à la justice grâce à la construction, à la réhabilitation et à l'équipement des infrastructures judiciaires – contribuer à l'efficacité du système judiciaire gabonais.	GEN2	Activités planifiées				Calendrier		Frais		Coût global par année		
			1.1 Construction et Réhabilitation de l'Infrastructure Judiciaire				Q1 Q2 Q3 Q4		Coût				
			Act. 1.1.1 Etudes techniques pour une réhabilitation judiciaire.										
			Act. 1.1.2 Construction d'un bâtiment R+1 servant de salle de conférence à l'ENM										
			Act. 1.1.4 Supervision et contrôle.										
			1.2 Améliorer la Gestion et les Procédures dans les Tribunaux et de l'Infrastructure de la Justice										
			Act. 1.2.1 Sécurisation du matériel										
			Act. 1.2.2 Acquisition de matériel informatique										
			Act. 1.2.3 Acquisition de véhicules										
			Act. 1.2.4 Acquisition de fournitures										
Total - Produit 1													
Produit 2: Renforcement de la compétence, de l'intégrité et de la fiabilité du système grâce à une formation approfondie du personnel judiciaire et à des processus de digitalisation – contribuer à la responsabilité du système judiciaire gabonais.	GEN2	2.1 Formation Judiciaire Efficace et Éthique								1 088 410			
		Act.2.1.10 Formations de base pour le renforcement de l'efficacité du personnel du système judiciaire.				40 252		346 252		1 884 410			
		7204- Publications						30 000		30 000			
		72140- Training Services						3 520		6 250			
		72140- Training Services						7 340		7 340			
		2.2 Digitalisation des Instances Judiciaires						300 000		300 000			
		Act.2.2.1 Etude de faisabilité pour la mise en place d'un data center						50 000		50 000			
		Act.2.2.2 Mise en place d'un data center pour l'archivage et la numérisation des décisions et actes judiciaires						150 000		150 000			
		Act.2.2.3 Etude pour le développement d'un service de justice pour la digitalisation de la chaîne pénale (d'urgence)						150 000		150 000			
		Total - Produit 2						340 000		346 250		427 118	
Produit 3: Contribuer à la transition nationale avec un renforcement de l'Etat de droit et des processus de justice par le biais du processus de transition démocratique.	GEN2	3.1 Renforcer les liens entre les Justiciables et le Système Judiciaire								40 000			
		Act.3.1.1 Débats et ateliers sur la réforme avec la société civile (OSC)						5 000		5 000			
		Act.3.1.2 Campagnes de sensibilisation (radio, télévision, presse écrite)						35 000		35 000			
		Act.3.1.3 Promotion de l'accès à la justice (campagnes, rendez-vous d'opinion)						30 000		30 000			
		3.2 Démocratisation et Transition vers des Institutions Robustes						137 470		137 470			
		Act.3.2.1 Acquisition d'équipement et formation à l'éducation électronique						31 412		31 412			
		Act.3.2.2 Développement d'outils numériques pour le contrôle citoyen						56 820		56 820			
		Act.3.2.3 Appui à la participation citoyenne, à la sensibilisation au vote et aux élections						137 225		137 225			
		Total Produit 3						197 470		197 470		197 470	
		Total											
1 884 410													
346 250													
30 000													
6 250													
7 340													
300 000													
50 000													
150 000													
150 000													
340 000													
346 250													
427 118													
40 000													
5 000													
35 000													
30 000													
137 470													
31 412													
56 820													
137 225													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													
197 470													

VIII. MODALITÉS DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

Dispositions en matière de gouvernance et de gestion

Expliquez les rôles et les responsabilités des parties intervenant dans la gouvernance et la gestion du projet. Le schéma ci-dessous n'est donné qu'à titre d'exemple et il n'y a pas lieu de s'y conformer strictement. Un projet peut être géré conjointement avec d'autres projets, par exemple par le biais d'un sous-comité directeur national lié aux Groupes des résultats conformément aux procédures opérationnelles permanentes du GNUD afférentes aux pays qui adoptent l'approche Unis dans l'action.

Les exigences minimales relatives à la gouvernance des projets comprennent une représentation des parties prenantes (à savoir le PNUD, les partenaires nationaux, les représentants des bénéficiaires, les donateurs, etc.) ayant autorité pour prendre des décisions sur le projet. Décrivez de quelle manière les groupes cibles seront associés au processus décisionnel relatif au projet pour s'assurer qu'ils auront voix au chapitre et participeront à ce processus. Les dispositions relatives à la gestion des projets exigent au minimum un chef de projet et une entité d'assurance de projet qui fournit des avis au mécanisme de gouvernance. Il conviendra de préciser dans cette rubrique la fréquence minimale des réunions du mécanisme de gouvernance, (laquelle doit être au moins annuelle en tout état de cause).



C
O
N
T
R
Ô
L
E

I
M
P
L
E
M
E
N
T
A
T
I
O
N

IX. CONTEXTE JURIDIQUE

Le présent Document de projet est l'instrument défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le gouvernement de [pays] et le PNUD, signé le 27 juillet 2024. Toutes les références faites dans le SBAA à « L'Organisation chargée de l'exécution » sont réputées faire référence au « Partenaire de réalisation ».

Le présent projet sera réalisé par le PNUD Gabon (« Partenaire de réalisation ») conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures, seulement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.

X. GESTION DES RISQUES

PNUD (modalité de réalisation directe - DIM)

1. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, respectera les politiques, procédures et pratiques du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies (UNSMS).
2. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, déploiera tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucuns des [fonds du projet]¹⁰ [fonds du PNUD reçus en vertu du Document de projet]¹¹ ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999) du Conseil, laquelle liste peut être consultée à 2. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, déploiera tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucuns des [fonds du projet] [fonds du PNUD reçus en vertu du Document de projet] ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité, et qu'aucun fonds du PNUD reçu conformément au Document de projet n'est utilisé pour des activités de blanchiment d'argent. La liste consolidée des sanctions du Conseil de sécurité des Nations unies peut être consultée à l'adresse suivante: <https://www.un.org/securitycouncil/fr/content/un-sc-consolidated-list>. Cette disposition doit figurer dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus au titre du présent Document de projet.
3. La durabilité sociale et environnementale sera renforcée par l'application des normes sociales et environnementales du PNUD (<https://www.undp.org/ses> en anglais) et du mécanisme de responsabilisation correspondant (<https://www.undp.org/secu-srm> en anglais).

4. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation : a) mènera les activités liées au projet et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, b) mettra en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation élaboré pour le projet ou programme en conformité avec ces normes, et c) s'emploiera de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émise par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.

5. Lors de la mise en œuvre des activités prévues par le présent document de projet, le PNUD, en tant que Partenaire de réalisation, traitera toute allégation d'exploitation et d'abus sexuels ("EAS") et de harcèlement sexuel ("HS") conformément à ses règlements, règles, politiques et procédures.

6. Tous les signataires du document de projet doivent coopérer de bonne foi à tout exercice d'évaluation des engagements liés au programme ou au projet ou de la conformité aux normes sociales et environnementales du PNUD. Cela inclut l'accès aux sites du projet, au personnel concerné, aux informations et à la documentation.

7. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, veillera à ce que les obligations suivantes soient opposables à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :

- a. Conformément à l'Article III du SBAA [ou aux Dispositions supplémentaires du Document de projet], la responsabilité de la sûreté et de la sécurité de chaque partie responsable, sous-traitant et sous-réциiendaire et de son personnel et de ses biens, ainsi que des biens du PNUD sous la garde de cette partie responsable, de ce sous-traitant et de ce sous-réциiendaire, incombe à cette partie responsable, à ce sous-traitant et à ce sous-réциiendaire. À cette fin, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-réциiendaire doit :
 - i. met en place un plan de sécurité et veille à son administration, compte tenu de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est réalisé;
 - ii. assume tous les risques et toutes les responsabilités liés à la mise en œuvre de sa sécurité respective et assure la mise en œuvre complète du plan de sécurité.
- b. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer que des modifications y soient apportées si nécessaire. Le défaut de mise en place et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu du présent document sera réputé constituer un manquement aux obligations de la partie responsable, du sous-traitant et du sous-bénéficiaire au titre du présent Document de projet.
- c. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-réциiendaire (chacun étant une " sous-partie " et l'ensemble des " sous-parties ") reconnaît et accepte que le PNUD ne tolère pas le harcèlement sexuel, l'exploitation et les abus sexuels de quiconque par les sous-parties et les autres entités impliquées dans la mise en œuvre du projet, que ce soit en tant que contractants ou sous-traitants et leur personnel, ainsi que toute personne fournissant des services pour eux dans le cadre du document de projet.
 - (a) Dans le cadre de la mise en œuvre des activités prévues par le présent document de projet, chaque sous-partie se conforme aux normes de conduite énoncées dans le bulletin du Secrétaire général ST/SGB/2003/13 du 9 octobre 2003, concernant les "Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels"

("EES").

- (b) En outre, et sans préjudice de l'application d'autres règlements, règles, politiques et procédures ayant une incidence sur la réalisation des activités dans le cadre du présent document de projet, dans la mise en œuvre des activités, chaque sous-partie s'abstient de toute forme de harcèlement sexuel ("SH"). Le harcèlement sexuel est défini comme tout comportement importun de nature sexuelle dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'il soit offensant ou humiliant, ou qu'il soit perçu comme tel, lorsqu'un tel comportement interfère avec le travail, devient une condition d'emploi ou crée un environnement de travail intimidant, hostile ou offensant. Les HS peuvent se produire sur le lieu de travail ou en relation avec le travail. Bien qu'il s'agisse généralement d'un modèle de comportement, le HS peut prendre la forme d'un incident unique. Lors de l'évaluation du caractère raisonnable des attentes ou des perceptions, le point de vue de la personne visée par le comportement doit être pris en considération.
- d. Dans le cadre de la réalisation des activités prévues par le présent document de projet, chaque sous-partie doit (en ce qui concerne ses propres activités) et doit exiger de ses sous-parties (en ce qui concerne leurs activités) qu'elles disposent de normes et de procédures minimales, ou d'un plan visant à développer et/ou à améliorer ces normes et procédures, afin d'être en mesure de prendre des mesures préventives et d'investigation efficaces. Ces normes et procédures devraient comprendre : des politiques en matière de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'abus sexuels ; des politiques en matière de dénonciation et de protection contre les représailles ; et des mécanismes de plainte, de discipline et d'enquête. Dans cette optique, les sous-parties prendront et exigeront de leurs sous-parties respectives qu'elles prennent toutes les mesures appropriées pour :
- (i) Empêcher ses employés, ses agents ou toute autre personne engagée pour fournir des services dans le cadre du présent document de projet de se livrer à des activités de HS ou de SEA ;
 - (ii) Proposer aux employés et au personnel associé une formation sur la prévention et l'intervention en matière de HS et d'EES. Lorsque les sous-parties n'ont pas mis en place leur propre formation sur la prévention des HS et de l'EES, elles peuvent utiliser le matériel de formation disponible auprès du PNUD ;
 - (iii) Signaler et suivre les allégations de HS et d'EES dont l'une des sous-parties a été informée ou a eu connaissance d'une autre manière, ainsi que l'état d'avancement de ces allégations ;
 - (iv) orienter les victimes/survivants de HS et SEA vers une assistance sûre et confidentielle ; et
 - (v) enregistrer et enquêter rapidement et confidentiellement sur toute allégation suffisamment crédible pour justifier une enquête sur HS ou SEA. Chaque sous-partie informe le PNUD de toute allégation reçue et de toute enquête menée par elle-même ou l'une de ses sous-parties dans le cadre de leurs activités au titre du Document de Projet, et tient le PNUD informé pendant l'enquête menée par elle-même ou l'une de ses sous-parties, dans la mesure où cette notification (i) ne compromet pas la conduite de l'enquête, y compris, mais sans s'y limiter, la sûreté ou la sécurité des personnes, et/ou (ii) n'enfreint pas les lois qui lui sont applicables. À l'issue de l'enquête, la sous-partie concernée informe le PNUD de toute mesure prise par elle ou par l'une des autres entités à la suite de l'enquête.
- e. Chaque sous-partie doit établir qu'elle s'est conformée à ce qui précède, à la satisfaction du PNUD, lorsque le PNUD ou toute partie agissant en son nom lui demande de fournir cette confirmation. Le non-respect de ce qui précède par la sous-partie concernée, tel que déterminé par le PNUD, est considéré comme un motif de suspension ou de résiliation du projet.

- f. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-réципиента veillera à ce que toutes les activités de projet qu'il entreprend soient mises en œuvre conformément aux normes sociales et environnementales du PNUD et veillera à ce que tout incident ou problème de non-conformité soit signalé au PNUD conformément aux normes sociales et environnementales du PNUD.
- g. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire prendra des mesures appropriées de prévention du mésusage des fonds, de la fraude ou de la corruption du fait de ses personnels officiels, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires dans la réalisation du projet ou du programme ou dans l'emploi des fonds du PNUD. Elle/il veillera à ce que ses politiques de gestion financière et de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus provenant du PNUD ou acheminés par l'intermédiaire de celui-ci.
- h. d. Les exigences énoncées dans les documents suivants en vigueur à la date de la signature du Document de projet s'appliquent à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire : a) la Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et b) les Directives relatives aux enquêtes du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire accepte les exigences énoncées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à www.undp.org
- i. Au cas où il s'impose de procéder à une enquête, le PNUD enquêtera sur tout aspect de ses projets et programmes. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire y accordera sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition le personnel et la documentation appropriée et en accordant l'accès à ses locaux (et à ceux de ses consultants, sous-traitants et sous-bénéficiaires) à ces fins. à des heures et dans des conditions raisonnables ainsi que peut l'exiger l'objet de l'enquête. Au cas où l'exécution de cette obligation serait sujette à une limite, le PNUD consulte la partie responsable, le sous-traitant et le sous-bénéficiaire concernés pour trouver une solution.
- j. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire informeront promptement le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, de tout éventuel emploi inapproprié de fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en respectant dûment la confidentialité de cette information.
Lorsqu'elle/il a connaissance de ce qu'un projet ou une activité du PNUD fait, en tout ou en partie, l'objet d'une enquête suite à des allégations de fraude/corruption, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire en informeront le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informera promptement le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Elle/il fournira des informations périodiques au responsable du PNUD dans le pays et à l'OAI sur le statut de ladite enquête et sur les actions y afférentes.
- k. *Choisissez l'une des trois options suivantes :*
Option 1 : Le PNUD aura droit à un remboursement de la part de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire de tous les fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet. Cette somme pourra être déduite par le PNUD de tout paiement dû à la partie responsable, au sous-traitant ou au sous-bénéficiaire au titre du présent accord ou de tout autre. Le recouvrement de cette somme par le PNUD ne diminue pas ni ne limite les obligations de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire au titre du présent Document de projet.

Option 2 : Chaque partie responsable, sous-traitant ou sous-bénéficiaire convient que, le cas échéant, les donateurs du PNUD (notamment le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués aux activités figurant dans le présent Document de projet, peuvent se retourner contre chacune ou chacun d'eux pour recouvrer tous fonds dont il a été déterminé par le PNUD qu'ils ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet.

Option 3 : Le PNUD aura droit à un remboursement de la part de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire de tous fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conformes aux dispositions du Document de projet. Cette somme peut être déduite par le PNUD de tout paiement dû à la partie responsable, au sous-traitant ou au sous-bénéficiaire au titre du présent accord ou de tout autre.

Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire convient que les donateurs du PNUD (notamment le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués aux activités figurant dans le présent Document de projet, peuvent se retourner contre elle/lui pour recouvrer tous fonds dont il a été déterminé par le PNUD qu'ils ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet.

N.B. : Le terme « Document de projet » employé dans la présente clause est à interpréter comme incluant tout accord subsidiaire pertinent au titre du présent Document de projet, et notamment les accords avec les parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires.

- i. Chaque contrat émis par la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire en rapport avec le présent Document de projet doit comporter une disposition selon laquelle il ne saurait être accordé, reçu ou promis de redevances, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ni autres paiements, si ce n'est ceux qui figurent dans la proposition, en rapport avec le processus de sélection ou de réalisation du contrat, et prévoyant que le bénéficiaire de fonds de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire est tenu de coopérer avec toute enquête et tout audit après paiement quels qu'ils soient.
- m. Au cas où le PNUD s'adresserait aux autorités nationales compétentes pour entamer des actions juridiques appropriées concernant toute faute présumée en rapport avec le projet ou programme, le gouvernement veillera à ce que lesdites autorités nationales enquêtent activement sur l'affaire et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il aura été déterminé qu'elles ont participé à la commission de la faute, recouvrent les fonds et rendent tous les fonds recouvrés au PNUD.
- n. Chaque partie responsable, sous-traitant ou sous-bénéficiaire est tenu(e) de veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section à la rubrique « gestion des risques » soient transférées à ses sous-traitants et sous-bénéficiaires et à ce que toutes les clauses de la présente section intitulées « clauses standard de gestion des risques » soient reproduites ainsi qu'il convient, *mutatis mutandis*, dans tous ses sous-contrats ou sous-accords conclus suite au présent Document de projet.

XI. ANNEXES

Liste des Annexes :

- *Prodoc signée*



ProDoc - Projet
Justice x Japon (1).pdf

- *Correspondances*



25.07.2024 - Note verbale à l'ambassade



25.07.2024 -



300724 - RR to Min.

Réponse à la note ver Justice - Signature Fin